



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Madrid, le 19 mai 2010
9977/10
PRESSE 133

**Quatrième sommet UE-Amérique centrale
Communiqué commun
(Madrid, 19 mai 2010)**

Les chefs d'État ou de gouvernement d'Amérique centrale et de l'Union européenne (UE), représentée par M. Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, et par M. Jose Manuel Durão Barroso, président de la Commission européenne, avec la participation de M. José Luis Rodríguez Zapatero, président du gouvernement espagnol, assurant la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, ont tenu une réunion à Madrid le 19 mai 2010. Au cours de cette réunion, ils ont souligné le caractère constructif des relations existant entre les deux régions, qui ont évolué dans le cadre du dialogue de San José instauré en 1984; par ailleurs, ils ont confirmé les points de vue et les engagements exprimés à Lima le 17 mai 2008.

1. Les chefs d'État ou de gouvernement ont chaleureusement salué l'aboutissement des négociations concernant un accord d'association entre l'UE et l'Amérique centrale et ils ont félicité leurs équipes de négociation respectives pour le travail difficile qu'elles ont accompli.
2. Cet accord, qui englobe tous les aspects des relations birégionales, le dialogue politique, la coopération et le commerce, est la manifestation la plus concrète de la solidarité des liens qui nous unissent. En encourageant le dialogue politique et la coopération sur des questions d'intérêt commun et en stimulant nos flux commerciaux respectifs ainsi que les investissements, l'accord d'association préfigure une nouvelle ère dans les relations entre l'Union européenne et l'Amérique centrale.
3. Les chefs d'État ou de gouvernement s'engagent à agir en faveur d'une ratification et d'une entrée en vigueur rapides de l'accord d'association.

P R E S S E

4. Les dirigeants prennent acte de la décision que le Panama a prise d'entamer son processus d'intégration au sous-système d'intégration économique de l'Amérique centrale, en utilisant comme référence la feuille de route figurant dans le document technique sur les mesures à prendre par Panama pour son intégration au sous-système d'intégration économique, présenté au conseil des ministres de l'intégration économique par le gouvernement du Panama.
5. Les chefs d'État ou de gouvernement ont insisté sur le fait que la sécurité est l'un des éléments prioritaires de leur ordre du jour commun; l'insécurité compromet fortement le développement humain, social et économique et, partant, la stabilité démocratique en Amérique centrale. Les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé d'intensifier la coopération concernant les défis que représentent le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la corruption, le trafic d'armes et de munitions, le problème mondial de la drogue, le trafic d'armes lié à la drogue, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, et l'organisation de filières d'immigration clandestine.
6. Les parties sont convenues que l'exercice effectif de la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme sont essentiels à la sécurité humaine. Elles ont salué l'évolution et les efforts déployés en ce sens par les gouvernements des pays d'Amérique centrale pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, des législations et des cadres nationaux et régionaux appropriés. Elles se sont engagées à poursuivre le dialogue et la coopération concernant le renforcement des capacités de l'État et de la société civile en vue de réaliser de nouveaux progrès.
7. Les chefs d'État ou de gouvernement ont pris acte de ce que les pays d'Amérique centrale étaient confrontés aux mêmes problèmes de sécurité, qui ont également une dimension régionale. Aussi ont-ils fait valoir qu'il importait d'établir une véritable stratégie régionale en faveur de la sécurité, en synergie et en coordination avec les stratégies nationales des pays d'Amérique centrale. À cet égard, ils se sont félicités de la stratégie régionale globale en matière de sécurité en cours de mise en œuvre par le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). La partie européenne a rappelé son engagement en faveur de la coopération bilatérale et d'une coopération régionale élargie dans ce secteur.
8. Les parties ont souligné que des réunions ad hoc sur les questions de sécurité pourraient contribuer à améliorer l'échange d'informations et à élaborer une approche proactive de la coopération.
9. Les parties ont accueilli favorablement la tenue, en 2010, de la première conférence internationale d'appui à la stratégie de sécurité de l'Amérique centrale, qui a pour but de sensibiliser la communauté internationale et d'obtenir son soutien afin d'aider la région à s'attaquer aux problèmes de sécurité auxquels elle est confrontée.

10. Les deux régions ont procédé à un échange de vues sur la question du changement climatique, notamment dans la perspective que la seizième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Cancún (Mexique) à la fin de l'année puisse se conclure sur un succès. Elles sont convenues de la nécessité de veiller à ce que le processus de négociation soit transparent et associe toutes les parties concernées, afin qu'il débouche sur un accord ambitieux, global, efficace et juridiquement contraignant.
11. Après la CdP 15 tenue à Copenhague et agissant de concert dans la perspective de la CdP 16 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, prenant acte des avis scientifiques sur les limites de l'élévation de la température mondiale et s'appuyant sur les progrès réalisés à ce jour dans le processus multilatéral formel dans le cadre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto, les parties ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par le Mexique pour obtenir des résultats concrets, grâce à un accord visant à réduire et à limiter les émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre l'objectif ultime de la CCNUCC, en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités de chacun.
12. Les parties ont souligné l'importance des stratégies de développement fondées sur un faible niveau d'émissions de CO₂ et la nécessité d'intégrer d'urgence les effets du changement climatique dans toutes les mesures de planification et les décisions pertinentes pour guider et mettre véritablement en œuvre au niveau national des actions d'atténuation et des mesures d'adaptation, comme indiqué à Bali, dans le cadre d'une coopération accrue en matière de transfert de technologies et de financement lié au changement climatique.
13. Les parties ont été d'accord pour estimer que des politiques ambitieuses et globales en matière de changement climatique contribuent au développement durable ainsi qu'à la sécurité énergétique et engendrent des effets bénéfiques multiples pour le développement socio-économique, notamment en créant des emplois et des possibilités d'investissement.
14. Les chefs d'État ou de gouvernement ont insisté sur l'expertise et le savoir-faire considérables dont dispose chaque région et ont encouragé les parties à recourir à la structure de dialogue existante pour que les expériences et les bonnes pratiques puissent davantage circuler à l'intérieur de chaque région et entre les régions.
15. Les chefs d'État ou de gouvernement ont favorablement accueilli le lancement du mécanisme d'investissement pour l'Amérique latine (MIAL) lors du sommet UE-ALC et ont souligné que la première opération approuvée dans le contexte du mécanisme concerne un programme sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables pour les micro, petites et moyennes entreprises d'Amérique centrale, dans le cadre d'un consortium établi entre le groupe bancaire allemand KfW et la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE).

16. Les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé de tenir le prochain sommet dans le cadre du septième sommet entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui se tiendra à Chili en 2012.
-